



S'assurer la prime de fidélité.

A l'achat d'un modèle en promotion, vous obtenez une prime de fidélité jusqu'à CHF 150.- pour votre ancienne* imprimante Brother.

C'est aussi simple que cela:

- Acheter un modèle en promotion entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020.
- Le formulaire de la promotion est à remplir dans les 30 jours suivant la date d'achat sous www.brother.ch/primefidelite
- Envoyer en ligne la copie de facture du nouvel appareil, de préférence en format PDF.
- Indiquer le numéro de série et la désignation de modèle de l'ancienne imprimante Brother*.
- Indiquer votre IBAN pour le versement de la prime. La transmission des données vous sera confirmée par e-mail.

Terminé! Votre prime vous sera remise par virement bancaire dans les 6 semaines par Brother (Suisse) SA.

Conditions de participation à la promotion "Programme d'échange avec prime de fidélité"

Droit de participation

Peuvent participer à la promotion: les clients finaux qui ont un domicile en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein et qui durant la période de promotion ont acheté un modèle en promotion spécifié dans le paragraphe "Étendue de la promotion" en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein auprès d'un revendeur Brother participant officiellement en Suisse ou la principauté de Liechtenstein et qui ont remis leur ancien appareil dans les délais.

En sont exclus: les distributeurs et revendeurs qui tiennent des produits Brother dans leur assortiment, de même que leur personnel, les représentants et le personnel de Brother (Suisse) SA ainsi que tous ceux qui sont chargés de l'exécution de la promotion.

Autres avantages

Le programme peut être cumulé avec "P-touch 700 gratuite" mais pas avec d'autres avantages déjà accordés par Brother tels que rabais, conventions spéciales, Brother Managed Print Services (MPS), conditions de livraisons particulières, etc.

Durée et déroulement de la promotion

Dans le cadre de la promotion, Brother (Suisse) SA sert une prime au demandeur lors de l'achat d'un modèle en promotion acheté entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 et si la demande a été faite dans les délais. La demande de prime doit être faite par le client final sur le formulaire de demande mis à disposition sous www.brother.ch et la preuve d'achat doit parvenir dans les 30 jours suivant la date d'achat chez Brother (Suisse) SA - cette demande ne peut être faite qu'en ligne. Les demandes arrivées après le délai fixé ne peuvent malheureusement pas être prises en compte. Une seule demande sera acceptée par appareil et numéro de série. Le paiement au client final se fait par Brother (Suisse) SA par virement bancaire électronique sur le compte indiqué sur le formulaire de demande. D'éventuels frais bancaires sont à supporter par le demandeur.

Étendue de la promotion

	Modèle	PVI (TVA/TAR inclus)	Prime
Monolaser DL/DLH	HL-L5000D	249.00	40.00
	HL-L5100DN	319.00	40.00
	HL-L5200DW	369.00	40.00
	HL-L6300DW	529.00	60.00
	HL-L6400DW	729.00	100.00
	HL-L6400DWT	859.00	100.00
	DCP-L5500DN	429.00	60.00
	DCP-L6600DW	779.00	120.00
	MFC-L5700DN	529.00	80.00
	MFC-L5750DW	619.00	100.00
	MFC-L6800DW	899.00	120.00
	MFC-L6900DW	1'069.00	150.00
	MFC-L6900DWT	1'189.00	150.00
Colorlaser BC4	HL-L8260CDW	349.00	60.00
	HL-L8360CDW	499.00	80.00
	HL-L9310CDW	719.00	120.00
	HL-L9310CDWT	819.00	120.00
	HL-L9310CDWTT	919.00	120.00
	DCP-L8410CDW	499.00	80.00
	MFC-L8690CDW	569.00	100.00
	MFC-L8900CDW	919.00	120.00
	MFC-L9570CDW	1119.00	150.00
	MFC-L9570CDWT	1299.00	150.00

Tous les prix sont indiqués en francs suisses (CHF).

L'ancien appareil*

- doit être un produit Brother et doit être une imprimante ou un appareil multifonction;
- doit avoir été acheté pour un prix commercial (NPV) d'au moins CHF 100.-;
- doit avoir été la propriété du demandeur pendant au moins 6 mois;

Un envoi de la prime gratuite est exclu si:

- le formulaire de demande original manque ou n'est pas rempli complètement;
- la copie de facture manque;
- le numéro de série correct de l'appareil Brother existant n'est pas correct;
- aucun des produits en promotion n'a été acheté pendant la période de promotion;
- la demande n'a pas été envoyée dans les délais fixés;
- l'ancien appareil ne correspond pas à un des types spécifiés ci-dessus;
- le produit promotionnel acheté a été rendu au revendeur et que son prix a été remboursé;
- le produit promotionnel n'a pas été acquis chez un revendeur officiel participant à la promotion;
- s'il s'agit d'un produit qui n'a pas été distribué par Brother (Suisse) SA dans le cadre de la promotion.

Les clients finaux convaincus d'abus sont exclus de cette promotion. Dans ce cas, Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de réclamer le remboursement la prime accordée dans le cadre de cette promotion.

Brother n'assume aucune responsabilité pour les demandes perdues, retardées ou mal acheminées. Les justificatifs d'achat ne peuvent pas être retournés.

Coordonnées

En déposant la demande, le participant doit communiquer à Brother ses coordonnées personnelles. Celles-ci servent à traiter la promotion, le virement de la prime et à des fins de marketing propres.

Ces données sont utilisées uniquement pour le bon déroulement de l'action et le virement et en aucun cas mises à la disposition de tiers (voir aussi Privacy Policy of Brother (Suisse) SA / <http://www.brother.ch>).

L'organisateur de la promotion est Brother (Suisse) SA, Baden.

Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de mettre fin prématurément à cette promotion, de l'étendre et/ou de modifier les présentes conditions de participation.

Le recours à la voie juridique est exclu. Sous réserve de modifications, d'erreurs et de fautes d'impression.

État: Dättwil, 28.03.2019